

Allègement des mesures de CONFINEMENT

Goderville

Sur l'ensemble du territoire national,
du 28 novembre 2020,
jusqu'au 15 décembre 2020,
a minima



Port du masque obligatoire
Sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public, dès 11 ans

Respect des gestes barrières
Partout, tout le temps



Établissements scolaires

- Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts. Pour les universités et établissements d'enseignement supérieur, la règle est le distanciel.
- Les activités sportives pour les scolaires sont maintenues dans les gymnases et piscines. Vincent Garcia, notre éducateur sportif, continuera d'intervenir.
- **Le port du masque est obligatoire dès 6 ans dans l'enceinte de l'école et dans la cour de récréation** (masque à la charge des familles, prévoir un second masque pour les enfants qui mangent au restaurant scolaire, pour l'après-midi).
- Un **protocole sanitaire renforcé est mis en application dans les écoles**, la municipalité de Goderville met tout en oeuvre pour assurer la sécurité des élèves et du personnel.
- **La garderie périscolaire et la restauration scolaire sont maintenues à Goderville**
- Pour porter son enfant et revenir le chercher à la garderie : « **justificatif de déplacement scolaire** » (téléchargeable sur : www.goderville.com)



Services publics

- **Les services publics restent ouverts.** Par exemple : La Poste, la déchetterie communautaire sont ouverts.
- **Mairie de Goderville** Ouverte tous les jours, du lundi au vendredi : De 9h à 12h : accueil physique et téléphonique / De 14h à 17h : accueil uniquement téléphonique. Tél : 02 35 10 40 70
- Pour toute demande d'assistance, contacter le Centre Communal d'Action Sociale. Tél : 02 35 10 40 70
- **Communauté de Communes** Accueil sur RDV au 02 35 29 65 85



Commerces & marché

- **Le marché hebdomadaire du mardi matin à Goderville est maintenu**, pour la vente de denrées alimentaires **et non-alimentaires**.
- **Tous les commerces sont ouverts et les services à domicile autorisés, au maximum de 6h à 21h. Les commerces sont autorisés à ouvrir tous les dimanches du mois de décembre. Un protocole sanitaire renforcé est mis en place.**
- **Les auto-écoles sont ouvertes.**
- **Les bars, restaurants, discothèques, casinos et salles de jeux restent fermés.**



Santé

- Les praticiens de santé continuent d'exercer comme habituellement.
- **Le cabinet médical de Goderville reste ouvert.** Contact : 02 35 27 86 11
- **La Croix-Rouge effectue des tests Covid-19 en « drive » à Goderville**, sur RDV au 02 35 27 75 76



Déplacements

- **L'attestation de déplacement dérogatoire reste obligatoire. La nouvelle attestation** est disponible sur l'application Tous AntiCovid et en téléchargement sur : www.goderville.com. Des exemplaires papiers sont disponibles en Mairie.
- **Avec l'attestation**, il est désormais possible de sortir pour prendre l'air ou faire de l'activité physique (pratique individuelle), **pour un déplacement de trois heures maximum et dans un rayon de 20 km maximum du domicile.** Les parcs, jardins, forêts, restent ouverts, sans port du masque.
- **Les sorties sont toujours interdites, sauf notamment :**
 - Pour se rendre dans un établissement culturel autorisé ou lieu de culte
 - Pour faire ses courses alimentaires, ou aller à la banque
 - Pour se rendre dans un service public (Poste, Mairie, CAF...)
 - Pour aller travailler (si le télétravail n'est pas possible) ou se former (si cela n'est pas possible à distance)
 - Pour motifs médicaux
 - Pour motifs familiaux impérieux et pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires
 - Pour accompagner un enfant à l'école ou aller le chercher
 - Pour déménager



Rassemblements

- Les rassemblements à domicile et dans l'espace public (hors manifestations revendicatives déclarées et enterrements) sont **strictement interdits**.
- Il est **interdit de recevoir des amis ou de la famille à la maison, ou d'aller chez eux.**
- **Les cérémonies religieuses sont autorisées dans la limite de 30 personnes.** Les cimetières restent ouverts.

Etablissements recevant du public

- **Bibliothèques, centres de documentation sont ouverts.**
- Les autres équipements culturels restent fermés. Les spectacles programmés à la salle La Ficelle sont reportés à 2021.
- Les salles de sport, les salles des fêtes, les bars et restaurants sont fermés.
- **Les lieux de culte sont ouverts pour les offices, dans la limite de 30 personnes.**



Associations

- Les activités physiques et sportives collectives ne sont pas autorisées, y compris en extérieur.
- **Pour les mineurs, les activités extra-scolaires encadrées en plein air sont autorisées.**

